

soins

SUIVANT L'APPEL

L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) presse le fédéral de faire en sorte que les personnes qui appellent au 988 reçoivent des «soins suivant l'appel».

LA SITUATION

Chaque jour, au Canada,

12 personnes meurent par suicide et

60 personnes sont hospitalisées pour automutilation en moyenne.

Dès le 30 novembre 2023, les personnes qui vivent une crise suicidaire ou psychologique auront accès à une ligne d'assistance nationale en composant le 988. Ce service vise à désamorcer les situations d'urgence et à offrir du soutien immédiat aux personnes en crise. Ce service sauvera des vies. Mais appeler une telle ligne n'est souvent pas suffisant. Et cela ne renforce en rien la prévention des crises.

Nous anticipons un volume d'appels de crise entre quatre et six fois plus élevé qu'actuellement, à mesure que la population canadienne se familiarisera avec le 988. Puisque cette ligne d'aide servira de pivot pour répondre

à des besoins urgents et non comblés en santé mentale, elle aura pour effet d'augmenter la demande de soins.

Le 988 sera une ligne d'écoute qui, par définition, permettra uniquement d'offrir du soutien à court terme. Bon nombre d'appelants et d'appelantes auront besoin d'un suivi souvent impossible à obtenir dans leur communauté, parce que les ressources sont soit inexistantes, soit débordées.

Aucun financement n'a été accordé aux prestataires de soins de santé mentale pour l'intervention en cas de crise psychologique ou la prévention du suicide. Le financement ponctuel octroyé à l'Agence de la santé publique du Canada servira uniquement à soutenir la mise en œuvre et l'administration (la dotation en personnel) du 988.

En l'absence de soins de prévention et de suivi, les personnes en crise de santé mentale seront contraintes de se tourner vers les urgences, une situation qui exerce une pression toujours plus grande sur nos hôpitaux.

LA SOLUTION

Une somme de **190 millions \$** par an pendant cinq ans afin de créer un fonds pour les «soins suivant l'appel» : celui-ci financerait, par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada, les services de prévention et d'intervention en matière de crises dans les communautés.

Maintenant que le gouvernement fédéral a mis sur pied une ligne d'assistance nationale, il a la responsabilité de veiller à ce que les personnes qui ont besoin de soins urgents en reçoivent après leur appel. De fait, il peut remédier aux pressions exercées sur le système de santé mentale lorsque cela relève de sa compétence,

par exemple lorsqu'il s'agit de prévention des troubles de santé mentale et de promotion de la santé mentale.

La création d'un fonds pour l'offre de «soins suivant l'appel» dans les communautés est une façon responsable, pour le fédéral, d'utiliser l'argent des contribuables; c'est un moyen efficace de résoudre et de prévenir les situations de crise tout en diminuant les coûts. Investir dans les soins offerts avant, pendant et après une crise permettra de réaffecter les sommes importantes actuellement injectées dans les services hospitaliers, paramédicaux et policiers. Cela se traduira par des économies à long terme et par une réduction des pressions qui pèsent sur les systèmes judiciaires, correctionnels et de santé. Et plus de vies seront sauvées.

LE FONDS POUR LES SOINS SUIVANT L'APPEL COUVRIRAIT LES SERVICES SUIVANTS:



Lits de crise



Services mobiles d'intervention en situation de crise



Programmes de prévention du suicide



Counseling continu



Aiguillage vers du soutien alimentaire, au logement ou au revenu



Soutien par les pairs et les paires



Promotion de la santé mentale et prévention des troubles de santé mentale



Programmes visant à prévenir les visites répétées aux urgences

Le récit de Caroline :

une appelante en situation de crise devenue intervenante de crise

Nous vous présentons Caroline. Elle travaille comme intervenante au sein d'une ligne d'aide et elle est sur le point d'obtenir un rôle de superviseuse. Elle s'engage pour la santé mentale auprès de l'Association canadienne pour la santé mentale. Et elle a survécu à une tentative de suicide.

Le père de Caroline est décédé par suicide et lorsque la situation est devenue insoutenable pour elle, elle a tenté de mettre fin à ses jours. Elle relate s'être retrouvée pratiquement seule pour s'en sortir. Parce qu'elle ne savait pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.



Aujourd'hui, Caroline offre un espace d'expression à des personnes qui vivent leurs moments les plus sombres. C'est gratifiant, admet-elle, mais elle se sent souvent désemparée : « On ressent beaucoup d'impuissance quand il faut dire à quelqu'un : "Je m'excuse, mais je ne suis pas en mesure de vous orienter vers une ressource particulière." »

Quand les gens appellent, explique-t-elle, « soit ils ont déjà reçu l'aide limitée qui est offerte dans le système public, soit ils sont sur une liste d'attente. » Et ils n'ont pas les moyens de se payer de soins au privé.

Si vous demandez à Caroline ce qui permettrait d'améliorer les choses, elle vous répondra simplement : « Les gens ont besoin de soutien à plus long terme ». Les gens ont besoin de pairs aidants et de paires aidantes, d'équipes mobiles d'intervention en cas de crise, de counseling offert dans leur communauté et de travailleurs et travailleuses en santé mentale. Ils ont besoin de soins suivant l'appel.

À propos de l'Association canadienne pour la santé mentale

Fondée en 1918, l'**Association canadienne pour la santé mentale (ACSM)** est le réseau communautaire du secteur de la santé mentale le plus vaste et le mieux établi au Canada. Présente dans plus de **330 collectivités** réparties dans toutes les provinces et au Yukon, l'ACSM **emploie 7 000 personnes et mobilise 11 000 bénévoles** pour œuvrer en défense des droits et offrir des programmes et des ressources. Elle contribue ainsi à prévenir les problèmes de santé mentale et les troubles mentaux, à soutenir le rétablissement et la résilience, et à permettre à toute la population canadienne de s'épanouir pleinement.

Apprenez-en davantage en communiquant avec SM Leduc, conseillère nationale en relations gouvernementales, à smleduc@cmha.ca



Canadian Mental Health Association
Mental health for all

Association canadienne pour la santé mentale
La santé mentale pour tous